

TARIFS 2020-2021

1°) Au moment de l'inscription, les familles doivent verser 400 € (un seul chèque) qui se décomposent ainsi :

- ✓ un acompte sur la scolarité de 300 €
- ✓ un chèque de frais de dossier de 100 €

2°) **En cas de désistement** (obligatoirement par courrier postal), en ce qui concerne **l'acompte de scolarité** :

- si celui-ci intervient avant le **31 mai**, l'établissement conserve 50% de l'acompte, et la totalité s'il intervient après cette date.
- Si l'inscription a lieu après le 31 mai, et que celle-ci est suivie d'une renonciation, il n'y aura aucun remboursement de l'acompte.

3°) **Quelles que soient la date et la cause du désistement, les frais de dossier (100 €) ne sont jamais remboursés.**

4°) Les frais de demi-pension ne sont pas inclus dans ces tarifs. (Voir fiche de restauration indicative au dos)

5°) Une réduction sur la redevance scolaire est accordée :

- Pour le 2^{ème} enfant inscrit dans l'établissement (10%),
- A partir du 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement (20%)

| | Collège | 2nde | 1ère | Terminale |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Contribution scolaire | 1491 | 1753 | 1802 | 1865 |
| Frais Divers : | | | | |
| - Assurances | 13 | 13 | 13 | 13 |
| - Service médical | 20 | 20 | 20 | 20 |
| - APEL | 27 | 27 | 27 | 27 |
| - Photos | 14 | 14 | 14 | 14 |
| TOTAL:(hors coût supl. pour les arts) | 1565 | 1827 | 1876 | 1939 |

Pour le Lycée les élèves n'ont pas de livres scolaires à acheter. En revanche, il leur sera conféré une tablette IPAD, dont la location est de 240€ pour l'année scolaire (30€ x 8mois).

Pour **les Arts** (option ou spécialité), prévoir au titre de l'année (facturée en même temps que la contribution scolaire), le coût supplémentaire suivant :

| | | | | |
|--|--|----|-----|-----|
| Art plastique: <u>Option facultative</u> (matériel commun spécifique...) | | 15 | 15 | 15 |
| Art plastique: <u>Spécialité</u> (matériel commun spécifique...) | | - | 20 | 20 |
| Art dramatiques: <u>Option facultative</u> (sorties théâtre) | | 30 | 60 | 60 |
| Art dramatiques: <u>Spécialité</u> (sorties théâtre) | | - | 120 | 120 |

Pour les parents d'élèves collégien, il est possible de verser une contribution exceptionnelle annuelle de :

25 € 50€ 100€ €

Celle-ci permettra de consolider nos outils pédagogiques auprès d'élèves en difficultés d'apprentissage.

.../..

Remarques :

- La pochette photos (individuelle et de classe) est facturée à tous. Si vous ne souhaitez pas la conserver, merci de la retourner en temps et en heure à la Vie Scolaire et le montant sera déduit du solde à payer.
- Si départ de l'Établissement avant la fin du trimestre, celui-ci sera facturé prorata temporis, mais seulement dans les deux cas suivants :
 - Déménagement hors Ile-De-France
 - Hospitalisation de l'élève pour une durée \geq à 2 mois
- Voir règlement financier consultable sur le Site de l'établissement

**CHOISISSEZ LA TRANQUILLITE EN OPTANT POUR LE
PRELEVEMENT MENSUEL**

FICHE de RESTAURATION INDICATIVE 2020-2021

Les prix sont à titre **indicatif**, et les possibles choix de la demi-pension seront les suivants :

- 3 jours (uniquement pour les lycéens) : soit 20,10 € pour 3 repas hebdomadaire
- 4 jours : soit 26,80€ pour 4 repas hebdomadaire
- 5 jours : soit 33,50€ pour 5 repas hebdomadaire
- ou repas non prévu : soit 7,70€ le repas

Pour le collège, le choix et l'engagement de la demi-pension seront souscrit pour **l'année scolaire**.

Pour le lycée, la possibilité de changer le nombre de jours, pourra se faire aux dates indiquées sur la fiche de rentrée.

Les élèves ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner de 10h05 à 10h25 (1,60€), celui-ci se compose d'une boisson 20 cl (jus de fruits ou lait), d'une viennoiserie **ou** d'un morceau de pain avec une barre de chocolat **ou** un fruit. Le règlement se fera en créditant la carte scolaire de l'enfant. (Modalités à la rentrée).

La fiche de restauration définitive vous sera proposée dès la première semaine de la rentrée, vous pourrez ainsi faire vos choix.